



Convention de stage

Par bbrou

Bonjour, ma fille de 15 ans aimerai faire un stage d'observation au sein d'une association.
Après les premiers échanges, la structure serait d'accord pour la prendre une semaine pendant les vacances scolaires (on verra après que cela a une importance).

Mais maintenant nous n'arrivons pas a faire de convention.

Le collège ne souhaite pas car le stage serait pendant les vacances scolaires.

La CCI ne veut pas car c'est une association

L'association s'occupant d'animaux, on nous a conseillé de contacter la chambre d agriculture, mais ne seraient pas concernés non plus.

La mission locale, pas.concernée non plus car elle est étudiante.

Mon assurance ma fait une attestation pour la responsabilité civile, mais nous n'arrivons pas à trouver d'interlocuteur pour faire cette satanée convention...Doit elle être obligatoirement tripartites ?

Auriez-vous des pistes pour nous aider ?

Vous remerciant par avance de votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

Pourquoi ne pas remplacer le stage par du bénévolat ? Ce serait un cadre beaucoup plus souple, et seule la permission des parents est requise.

Par bbrou

Merci Isadore de votre contribution.

Contribution , simple et efficace, enfin ça à l'air.

C'est dommage, car elle est en 5eme, et c'est bien pour découvrir ou plutôt confirmer, son choix de cursus scolaire.... elle pourra toujours effectivement transformer ce stage en volontariat, bénévolat et revenir faire un stage de 3eme.

Reste a voir, si pour être bénévole, faut il être membre ou pas et ce que cela implique.

Et a voir également, si il n'y a pas d'âge minimum pour le bénévolat.

Par Isadore

Bonjour,

Reste a voir, si pour être bénévole, faut il être membre ou pas et ce que cela implique.
Cela va dépendre des statuts de l'association, s'ils mettent une limite d'âge.

Et a voir également, si il n'y a pas d'âge minimum pour le bénévolat.

Pas dans la loi. Certaines associations en ont une, comme la Croix Rouge qui met une limite de sept ans pour être bénévole, et qui limite logiquement les actions en fonction de l'âge du mineur (de mémoire, par paliers de 7, 12 et 16 ans).

Vous évoquez ici un "stage d'observation", pendant lequel l'enfant n'est pas censé travailler. Un bénévolat sera sans doute plus intéressant.

Il existe aussi le "mini-stage", se renseigner auprès de votre Chambre de commerce et d'industrie, mais je crois que c'est pour les élèves en 3e et 4e :

[url=https://www.cci.fr/ressources/orientation-professionnelle/decouverte-du-monde-professionnel/le-mini-stage-de-decouverte-professionnelle]https://www.cci.fr/ressources/orientation-professionnelle/decouverte-du-monde-professionnel/le-mini-stage-de-decouverte-professionnelle[/url]

Un stage d'observation ne peut avoir lieu pendant les vacances scolaires. Le collège a refusé tout simplement parce qu'il n'avait pas le droit d'accepter.

De manière générale, pour laisser votre fille une semaine dans les locaux de l'association seule la permission des parents est requise. Si vous voulez formaliser l'accord, vous pouvez faire un contrat écrit avec l'association.

On ne devra pas l'exposer à des situations incompatibles avec son âge, notamment en lui confiant des tâches dangereuses. Mais si toutes les parties sont d'accord, rien ne s'oppose à ce qu'elle passe une semaine à "observer" le travail de l'association. Elle peut même faire des tâches comme aider à l'administratif ou à prendre soin d'animaux non dangereux.

Par kang74

Bonjour

Les seules possibilités de faire un stage pendant les vacances scolaires sont avec la CMA et la CCI et, effectivement, c'est auprès d'entreprises (je pense aux parcs animaliers,aux toiletteurs je pense aussi aux vétérinaires)

L'école ne fera pas faire de stage pendant les vacances scolaires , car leurs stages sont cadrés et il n'y aura pas de tuteur(obligatoire) qui travaille pendant les vacances scolaires pour être disponible .

J'attire votre attention, en ce qui concerne le fait de faire un stage dans ce genre d'association, que cela peut être éprouvant, psychologiquement : il n'est pas rare de voir des animaux en mauvais état,souffrir, il n'est pas rare de voir aussi qu'on doit prendre des décisions radicales .

Par bbrou

Merci Isadore de votre contribution.

Contribution , simple et efficace, enfin ça à l'air.

C'est dommage, car elle est en 5eme, et c'est bien pour découvrir ou plutôt confirmer, son choix de cursus scolaire.... elle pourra toujours effectivement transformer ce stage en volontariat, bénévolat et revenir faire un stage de 3eme.

Reste à voir, si pour être bénévole, faut il être membre ou pas et ce que cela implique.

Et à voir également, si il n'y a pas d'âge minimum pour le bénévolat.